

International Inner Wheel
Propositions pour la modification des Statuts

15ème IIW Convention
Istanbul, Turquie, 19 – 21 avril 2012

La numérotation des pages se réfère aux Statuts en anglais.
Les erreurs dans la version anglaise des propositions ont été corrigés
(en rouge).

Pour le reste, le texte original anglais fait foi.

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1: Propositions concernant les pages 1 à 16 des Statuts

A. PROPOSITIONS DU COMITE EXECUTIF ET DU BOARD

Approbation des modifications de la structure administrative de l'organisation

Approbation pour l'acquisition de biens immobiliers

Approbation d'une proposition pour clarifier la procédure de nomination d'une Présidente Internationale, d'une Vice Présidente Internationale et d'une Trésorière Internationale

Approbation de modifications pour l'extension de Membres d'honneur

Modification pour clarification

1. Nomenclature – standardisation des termes
2. Nom de l'organisation

Comités : Modification des Règles

3. Nombre de districts pour la formation d'un Organe Directeur National
4. Présidente de la Commission Internationale des Statuts
5. Nombre des IIW Board Directors
6. Nomination des IIW Board Directors
7. Election de l'Organe Directeur International
8. Clarification de termes

Convention: Modification des Règles

9. Règlement général

Modification des Statuts

10. Clarification de termes
11. Soumission de propositions

Règlement pour Districts sans Organe Directeur National

12. Conditions d'éligibilité d'une Présidente et d'une Vice Présidente de District
13. Conditions d'éligibilité d'une Editrice
14. Finances et Vérification des comptes

B. AUTRES PROPOSITIONS

1. ADHESION

15. Modification du terme „Membre d'Honneur
16. Membre d'honneur à vie
17. Simplification et extension des règles d'adhésion
18. Nombre de membres pour fonder un club
19. Nombre de membres et structure pour fonder un club
20. Exclusion de toute discrimination

2. EXTENSION DES REGLES D'ADHESION

21. Autorisation aux Membres d'honneur de devenir Membres Actifs
22. Nombre de Membres d'Honneur pouvant devenir Membres Actifs
23. Nombre de Membres d'Honneur pouvant devenir Membres Actifs – décision prise par le club
24. Règles pour Membres d'Honneur
25. Laps de temps imposé aux Membres d'Honneur pour devenir Membres Actifs
26. Liberté de décision pour le nombre de Membres d'Honneur
27. Suppression de la restriction du nombre de Membres d'Honneur
28. Une nouvelle catégorie de membres
29. Modification de la catégorie Rotaract
30. Une nouvelle catégorie de membres

3. MODIFICATION DES REGLES POUR COMITES

31. Déléguée supplémentaire pour clubs de plus de 100 membres
32. Suppression de la restriction de petits pays pour la nomination d'un Board Director
33. Procédé d'élection d'un Board Director

4. FINANCES

34. Réserves financières et cotisations
35. Transfert des fonds aux projets sociaux

5. REPRESENTANTE NATIONALE

36. Devoirs et Conditions d'éligibilité d'une Représentante Nationale
37. Exigences pour le poste de Représentante Nationale
38. Conditions d'éligibilité de la Représentante Nationale

6. IIW CONVENTION

39. Modification du délai d'envoi des propositions et amendements
40. Règlement général
41. Suppression du vote par procuration (Proxy vote)

PARTIE 2: Propositions concernant les pages 17 à 30 des Statuts

7. REGLES DU DISTRICT

42. Présidente de District et Vice Présidente de District

MOTIONS GENERALES

PROPOSITIONS DU COMITE EXECUTIF ET DU BOARD

1. Confirmation des modifications des Statuts approuvées lors du Board Meeting du 3 au 5 octobre 2010 à Mumbai

A. Décision de fonder une Société

Page 13 après ADMINISTRATEURS 4

Insérer:

« Le Comité a le droit de fonder au nom de IIW une société à responsabilité limitée dans le but d'acquérir des biens immobiliers ou d'opérer des investissements y relatifs, y compris papiers valeurs de l'Etat ou de sociétés mutuelles, selon décisions ponctuelles du Comité. Des investissements à des fins spéculatives sont interdits ».

Motivation: Le Comité désire acquérir des surfaces de bureaux; cette solution est financièrement plus avantageuse que la location des bureaux actuels de HQ. Vu qu'actuellement IIW ne figure pas comme Société dans les registres d'Etat, IIW ne peut être propriétaire de biens immobiliers. C'est la raison pour laquelle une société doit être fondée qui permet ce genre de transaction.

A l'unanimité le Comité est d'avis que c'est dans l'intérêt de notre organisation et de ses membres de fonder une Société qui est en droit d'acquérir des immeubles ou autres bien fonciers. Aujourd'hui nous ne pouvons faire des investissements. Si nous fondons une société, ceci aurait également l'avantage supplémentaire de faire des investissements. Les taux d'intérêt sur l'épargne étant actuellement à un niveau très bas, nous aurions des alternatives de créer des réserves qui pourraient augmenter au lieu de perdre en valeur. Il est évident que des mesures devront être prises afin que personne ne puisse opérer des investissements à risque et mettre ainsi en péril la fortune de IIW.

B. Décision d'acquérir des biens immobiliers

Lors de sa séance des 3 au 5 octobre 2010 à Mumbai, l'Organe Directeur International a décidé que IIW devienne propriétaire, sous le nom de la société « International Inner Wheel », de l'Appartement 2.3 au no. Market Street, Altrincham pour la somme de £ 245,000.00 plus TVA.

C. Approbation d'une proposition pour clarifier la procédure de nomination d'une Présidente Internationale, d'une Vice Présidente Internationale et d'une Trésorière Internationale

Page 6: 2. L'Organe Directeur International sera élu comme suit:

A Officers.

a) Présidente

Conditions d'éligibilité: supprimer le paragraphe.

Remplacer par: « Le Comité de District d'un Organe Directeur National peut nommer une candidate qualifiée pour la fonction de Présidente. Peuvent être acceptées uniquement les candidatures présentées par les Comités de District de l'Organe Directeur National dont ils sont membres ».

b) Vice Présidente

Conditions d'éligibilité: supprimer le paragraphe.

Remplacer par: Le Comité de District d'un Organe Directeur National peut nommer une candidate qualifiée pour la fonction de Vice Présidente. Peuvent être acceptées uniquement les candidatures présentées par les Comités de District de l'Organe Directeur National dont ils sont membres ».

c) Trésorière

Conditions d'éligibilité: supprimer le paragraphe.

Remplacer par: « Le Comité de District d'un Organe Directeur National peut nommer une candidate qualifiée pour la fonction de Trésorière. Peuvent être acceptées uniquement les candidatures présentées par les Comités de District de l'Organe Directeur National dont ils sont membres ».

D Décision d'inviter des personnalités distinguées comme Membres d'Honneur

Page 4: C. Membres d'Honneur

Compléter la 2ème ligne avec: « IIW et les Organes Directeurs Nationaux peuvent inviter une personnalité distinguée et méritante qu'ils aimeraient honorer en leur conférant le statut de Membre d'Honneur.

PROPOSITION DE L'ORGANE DIRECTEUR INTERNATIONAL POUR LA CONVENTION IIW 2012

Proposition 1

Standardiser certains termes dans les Statuts

Remplacer le terme „Organe National“ par le terme „Organe Directeur National“

Motivation: Les termes „Organe National“, « Organe Directeur National » et « Conseil National » apparaissent en alternance dans les Statuts & Manuel. La règle de base (page 1) prévoit que IIW utilise des termes standards. Il est décidé que le terme « Organe Directeur National » est le nom correct qui se réfère sur une structure valable. Dès lors, le terme « Organe Directeur National » doit figurer aux endroits appropriés.

Proposition 2

Changement du nom « International Inner Wheel » en « Inner Wheel International »

Motivation: Identification immédiate de notre organisation, comme l'appliquent déjà la plupart des organisations internationales. Donner à Inner Wheel une image moderne.

Proposition 3

Page 2

ADHESION

2. Aux Organes (Directeurs) Nationaux

Compléter par: « Le nombre minimum de Districts requis pour former un Organe Directeur National est 2 ».

Motivation: Les Statuts indiquent clairement combien de clubs sont nécessaire pour former un District. Cette proposition clarifie combien de Districts sont nécessaires pour former un Organe Directeur National. Un Organe Directeur National est opérationnel avec au moins 2 Districts. S'il n'y a qu'un seul District, certaines tâches seraient doublées.

Proposition 4

Page 5

ORGANE DIRECTEUR INTERNATIONAL

Première phrase, ligne 2, après « élue » ajouter « ou nommée »

ORGANE DIRECTEUR INTERNATIONAL

1. L'Organe Directeur International est le Conseil (Board) constitué par les Membres du Bureau, les Board Directors et la Présidente de la Commission des Statuts

A. Membres du Bureau:

Après Trésorière, ajouter Présidente de la Commission des Statuts de par sa fonction.

Supprimer: « C. La Présidente de la Commission des Statuts.

La Présidente de la Commission des Statuts a une voix lors des votes ».

Motivation: L'ajout de « ou nommée » est nécessaire afin que la Présidente de la Commission des Statuts puisse devenir membre du Comité Exécutif. L'ajout de « ou nommé » permet également à l'Organe Directeur International de nommer, en cas de vacance, un membre qualifié pour cette fonction. Le rôle de la Présidente de la Commission des Statuts est devenu une partie intégrante de l'Administration. Il est important que la Présidente de la Commission des Statuts puisse également être nommée à l'avenir afin de lui témoigner toute la reconnaissance pour son engagement pour IIW.

Proposition 5

Page 5

ORGANE DIRECTEUR INTERNATIONAL

B. Board Directors

Supprimer: la première ligne « Il y a 16 Board Directors »

Remplacer par: « Il y a 8 Board Directors ».

Page 7

B. Board Director

Vote

Ligne 3: supprimer « 16 » remplacer par « 8 »

Ligne 5: supprimer « 16 » remplacer par « 8 »

Ligne 6: supprimer « 16 » remplacer par « 8 »

Page 8

Lignes 2 et 3: supprimer « 16 » remplacer par « 8 »

Seite 8

Supprimer depuis la 5ème Ligne « Un bulletin de vote » jusqu'à « ... intervalle d'une année ».

Motivation: Il est constaté qu'avec le Comité Exécutif + les 16 Board Directors, l'Organe Directeur International est trop volumineux pour travailler efficacement. En réduisant le nombre de Board Directors à 8 on arriverait à un directoire plus gérable, ceci autant au niveau pratique que financier.

D'autre part, il a été constaté que l'arrangement pour des pays avec moins de 1000 membres était difficile à gérer et a causé des confusions. Vu que dans les petit pays un Board Director a régulièrement été élu avec succès, cette clause restrictive paraît superflue.

Proposition 6

Page 6

2. L'Organe Directeur International est élu comme suit:

B Board Directors: (Page 7) Conditions d'éligibilité

Supprimer le paragraphe

Remplacer par: « Un Comité de District qui fait partie d'un Organe Directeur National ou qui a une Représentante Nationale élue, peut nommer une candidate qualifiée pour la fonction de Board Director. »

Begründung: Un pays qui n'a pas d'Organe Directeur National doit impérativement avoir une Représentante Nationale élue pour permettre une nomination.

Proposition 7

Page 9

ELECTION DE L'ORGANE DIRECTEUR INTERNATIONAL

Supprimer depuis la première ligne « La procédure pour » jusqu'à ... « du résultat de ces élections ».

Remplacer par:

1A Comité Exécutif:

La procédure d'élection de la Présidente, de la Vice Présidente et de la Trésorière pour le Comité Exécutif de IIW sera la suivante :

Nominations: Avec le consentement des nominées, les Comités de Districts qui font partie d'un Organe Directeur National peuvent nommer une candidate qui fait partie de leur Organe Directeur National. Dans le cas où deux ou plusieurs candidatures seraient présentées pour une même fonction par les Comités de Districts d'une même Organe Directeur National, une élection devra être organisée par ce dernier. L'Organe Directeur National devra annoncer le résultat de l'élection au Comité de District dont la candidate a été élue.

1B Board Directors

La procédure d'élection pour les Board Directors à l'Organe Directeur International de IIW sera la suivante :

Nominations

- a) Un District faisant partie d'un Organe Directeur National peut nommer une candidate pour la fonction de Board Director.
Si un Organe Directeur National reçoit deux ou plusieurs nominations de ses Districts, l'Organe Directeur National doit organiser une élection. L'Organe Directeur National devra annoncer le résultat de l'élection au Comité de District dont la candidate a été élue.
- b) Dans des pays avec des Districts, sans Organe Directeur National mais avec une Représentante Nationale élue, ces Districts peuvent nommer une candidate pour la fonction de Board Director.. S'il y a deux ou plusieurs nominations de ses Districts, la Représentante Nationale doit organiser une élection. La Représentante Nationale devra annoncer le résultat de l'élection au Comité de District dont la candidate a été élue.

Nouvelle numérotation comme 2

Le Comité de District doit présenter au secrétariat de IIW un formulaire de nomination de la candidate dûment complété avant le 30 septembre.

Nouvelle numérotation comme 3

Des nominations provenant de clubs qui n'ont pas payé leur cotisation seront déclarés nuls et non avenue.

Nouvelle numérotation des paragraphes suivants: 3 devient 4, 4 devient 5, 5 devient 6.

Motivation: Clarification de la nomination et de l'élection du Comité Exécutif et des Board Directors

Proposition 8

Page 15

CONVENTION

4. Paragraphe 2

4ème ligne: supprimer „ « Chaque Membre du Comité Exécutif International.... »

Remplacer par: « Chaque Membre du Comité Exécutif de International Inner Wheel »

Motivation: clarification les termes

Proposition 9

Page 15

REGLEMENT GENERAL

1. Ligne 1, modifier en: « La Présidente de International Inner Wheel »

Ligne 2: pas de correction dans les Statuts en français

Page 16

13. Supprimer « Tout amendment »

Remplacer par: « Toute proposition »

18. Supprimer: « Toutes les autres propositions »

Remplacer par: « Toutes Motions générales »

Motivation: corrections indispensables

Proposition 10

Page 17

MODIFICATION DES STATUTS

Le terme est déjà correct dans les Statuts en français.

Proposition 11

Page 17

MODIFICATION DES STATUTS

Supprimer depuis la première ligne : « L'Organe Directeur » jusqu'à à la page 18 « réunion du Conseil International (Board) ».

Remplacer par:

1. L'Organe Directeur International, les Organes Directeurs Nationaux, les Comités de Districts ainsi que les Clubs peuvent soumettre des propositions de modification des Statuts de IIW, dans les délais fixés.
2. Les propositions et amendements concernant les Clubs et Districts où il n'y a pas d'Organe Directeur National ne seront acceptés que s'ils viennent de ces Clubs et Districts et de l'Organe Directeur International. Seuls ces Clubs et Districts où il n'y a pas d'Organe Directeur National voteront des propositions ou amendements.
3. Des propositions visant à modifier les Statuts doivent parvenir au Siège de IIW au plus tard 18 mois avant la Convention.
 - a) Ces propositions **doivent être appuyées (seconded)**
 - b) La proposition ne peut pas être soutenue (seconded) par l'organisme qui la propose.
Des propositions émanant de l'Organe Directeur International au nom de l'ensemble des membres ne nécessitent pas d'être appuyées, étant donné qu'elles auront été préalablement approuvés par celui-ci.
4. Les amendements à ces propositions doivent parvenir au Siège de IIW au plus tard 6 mois avant la Convention.
 - 5a) En cas d'urgence, et à condition qu'une notification écrite ait été faite au moins 30 jours à l'avance, les Statuts peuvent être modifiés au cours d'une réunion de l'Organe Directeur International à laquelle assistera un quorum de 75 % des membres de l'Organe Directeur International. La modification devra être acceptée par une majorité de 75 % des membres présents.
De telles modifications entreront en vigueur avec effet immédiat pour une période ne dépassant pas 2 ans. Elles devront être acceptées ou rejetées lors d'une Convention IIW, faute de quoi elles deviendront caduques.
 - 5b) En cas d'urgence ou si le délai de 30 jours n'a pas pu être respecté pour l'envoi de la notification écrite, les présents Statuts pourront être modifiés lors d'une réunion de l'Organe Directeur à laquelle assistera un quorum de 75 % des membres de l'Organe Directeur International. La modification devra être acceptée par une majorité de 75 % des membres présents.
La validité de telles modifications s'étend jusqu'à la prochaine réunion de l'Organe Directeur International.
6. Texte identique au dernier paragraphe en page 18 des Statuts 2009

Motivation: Ce nouveau texte décrit la procédure à suivre pour soumettre des propositions et amendements pour modifier les Statuts. Les Clubs faisant partie d'un District et le Clubs ne faisant pas partie d'un District sont mis sur un pied d'égalité, vu que les propositions et amendements de ces derniers ne doivent pas être approuvés par un District.

REGLEMENT POUR DISTRICTS SANS ORGANE DIRECTEUR NATIONAL

Proposition 12

Page 25

3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Gouverneur

Compléter la dernière phrase après « Vice Gouverneur » avec : « ou Immédiat Past Gouverneur ».

Vice Gouverneur

Compléter la dernière phrase après « Gouverneur » avec « ou Immédiat Past Gouverneur »

Erreur de HQ dans les Proposal en anglais: Vice Chairman au lieu de Chairman

Motivation Amène une structure identique au niveau de l'Exécutif du District par rapport à l'International

Libellés suite aux modifications proposées:

Gouverneur:

Doit avoir siégé au Comité Exécutif de District pendant au moins un an à la date de sa nomination et avoir également été membre du Bureau d'un Club. Elle ne doit pas être du même Club que le Vice Gouverneur ou l'Immédiat Past Gouverneur.

Vice Gouverneur:

Doit avoir siégé au Comité Exécutif de District pendant au moins un an à la date de sa nomination et avoir également été membre du Bureau d'un Club. Elle ne doit pas être du même Club que le Gouverneur ou l'Immédiat Past Gouverneur.

Proposition 13

Page 27

5. LA REPRESENTANTE NATIONALE

LA SUPPLEANTE DE LA REPRESENTANTE NATIONALE

LE BOARD DIRECTEUR NOMINE

Compléter par: « L'EDITRICE »

Libelle suite à la modification :

5. LA REPRESENTANTE NATIONALE

LA SUPPLEANTE DE LA REPRESENTANTE NATIONALE

LE BOARD DIRECTEUR NOMINE

L'EDITRICE

Motivation: Les conditions d'éligibilité de l'Editrice stipulent que lors de sa nomination elle doit avoir siégé au moins un an à un Comité de District ou avoir été Correspondante d'un Club. La présente modification clarifie qu'un District sans Organe Directeur National peut nommer un membre qualifié pour la fonction d'Editrice Internationale.

Proposition 14

Page 32

21. FINANCES ET VERIFICATION DES COMPTES

Ajouter sous (iii) Secrétaire: « La responsabilité de la tenue correcte des comptes est assumée par ces personnes. Les finances du District ne doivent pas être gérées par une seule personne ».

Motivation Assurer que les opérations financières du District se déroulent correctement.

B AUTRES PROPOSITIONS

1. ADHESION

Proposition 15

Proposée par le Club IW Shore City, District NZ 291 Nouvelle Zélande
Appuyée par le Club IW Auckland East, District NZ 291 Nouvelle Zélande

Page 2

4. Aux Clubs

Trois catégories de membres

C. supprimer : « d'Honneur » remplacer par : « Associé »

Page 4

C Membre d'Honneur

Dans le titre : supprimer : « d'Honneur » remplacer par : « Associé »

2^{ème} ligne supprimer: « d'Honneur » remplacer par : « Associé »

3^{ème} ligne supprimer: « d'Honneur » remplacer par : « Associé »

4^{ème} ligne supprimer: « d'Honneur » remplacer par : « Associé »

Page 22

13. Adhésion des membres dans les Clubs

4^{ème} ligne: (5^{ème} Statuts français): supprimer: « d'Honneur » remplacer par : « Associé »

Motivation: Le terme „d'Honneur“ prête à confusion avec les termes „Honoraires“ „Honorés“; un libellé neutre pour cette catégorie est jugé utile et nécessaire.

Proposition 16

Proposée par le Club IW Eastern Hutt, District NZ 294 Nouvelle Zélande
Appuyée par le Club IW Kapiti, District NZ 294 Nouvelle Zélande

Page 2

4 Aux Clubs.

B Actif honoré

Supprimer: « Actif honoré ». Remplacer par: « à vie »

Page 3

B Membre Actif Honoré

Dans le titre supprimer: « Membre Actif Honoré » remplacer par: « à vie »

1^{ère} ligne: supprimer: « Membre Actif Honoré » remplacer par « à vie »

4^{ème} ligne: supprimer: « Membre Actif Honoré » remplacer par « à vie »

5^{ème} ligne: supprimer: « Membre Actif Honoré » remplacer par « à vie »

Libellé suite aux modifications

B. Membre à vie

Un Club peut conférer la qualité de Membre à vie à un Membre Actif qui a rendu des services exceptionnels à Inner Wheel. Le Club réglera les cotisations du Membre à vie durant l'année de sa nomination. Les années suivantes, tout en conservant son statut de Membre à vie, il réglera lui-même ses cotisations et conservera également à vie ses droits de Membre Actif sauf s'il décide de quitter définitivement Inner Wheel.

Motivation Pour beaucoup de membres et pour la société en général, le terme „Membre Actif Honoré“ créé des confusions et n'a pas de vraie signification. La plus haute distinction de Inner Wheel devrait se refléter dans le titre. Le terme de « Membre à vie » serait dès lors approprié pour des membres exceptionnels. Le terme est également connu et compris que ce soit au niveau national ou international.

Proposition 17

Proposée par le Club IW Boulder, District A40 Australie
Appuyée par le Club IW Sutherland, District A51 Australie

Page 2

4. Aux Clubs.

Trois catégories de membres : Actif, Actif honoré, Membre d'Honneur
Les conditions d'adhésion sont les mêmes partout dans le monde.

Page 3

A. Membre Actif

A Peut être Membre Actif à condition d'avoir plus de 18 ans.

Supprimer les paragraphes a), b), c), d) et e).

Remplacer par:

- a) des femmes qui ont un lien parental avec un Rotarien / ancien Rotarien
- b) des femmes qui ont un lien parental avec un membre Inner Wheel / ancien membre Inner Wheel
- c) des femmes qui ont été invitées à devenir membre pour autant que la majorité du Club soit d'accord

Page 4

C. Membre d'Honneur

Supprimer depuis « Au bout de 2 ans.... » jusqu'à « ...seront admis en tant que Membre Actif ».

Motivation: Avec les règles des Statuts actuels, beaucoup de pays éprouvent des difficultés de trouver de nouveaux membres. La présente proposition donne aux Clubs la possibilité d'accueillir des femmes qui poursuivent les mêmes idéaux que IIW et qui croient en l'amitié, à l'engagement personnel et à l'entente internationale. Ce nouveau libellé engloberait les catégories b) c) et d). Si des Clubs ne désirent pas accepter des membres sans lien avec Rotary ou Inner Wheel, ils ont la liberté de décision. Le nouveau libellé maintient nos liens avec Rotary et va contribuer à l'épanouissement de notre organisation et lui assure un avenir positif pour la jeune génération

Proposition 18

Proposée par le District IW 69 France

Appuyée par le Club IW Bayonne Biarritz Côte Basque, District 69 France

Page 2

1. A International Inner Wheel

3^{ème} ligne: supprimer « 12 » remplacer par « 10 »

Motivation Permettre à notre organisation de créer des Clubs plus rapidement. Il est parfois difficile de trouver 12 candidates. Si on a trouvé 10 candidates motivées, pourquoi les faire attendre pour créer un nouveau Club et, par ce fait, courir le risque qu'à force d'attendre elles perdent toute leur motivation. Il est prouvé qu'une Fête de remise de Charte contribue à convaincre d'autres dames, avec un lien parental avec des Rotariens ou des Inner Wheeliennes à rejoindre notre organisation

Proposition19

Proposée par le Club IW Rodez, District 70 France

Appuyée par les Clubs IW Andorre, District 70 France

Page 2

1. A International Inner Wheel

3^{ème} ligne supprimer « 12 » remplacer par « 10 + 2 Membres d'Honneur »

Motivation: Permettre de créer des Clubs plus rapidement. Suivant le lieu, il est difficile de trouver 12 femmes motivées. Il est plus facile de trouver 10 candidates qui peuvent motiver leurs amies, au lieu de maintenir le nombre exigé de 12 dont certaines d'entre elles se retirent rapidement.

Cette Proposition permet également de créer des Clubs dans des petites villes ou localités situés dans la campagne où il n'y a qu'un Club Rotary avec peu de membres.

Proposition 20

Proposée par le District IW 1, GB & I
Appuyée par le Club IW Perth, GB & I

Pages 2/3

4 Aux Clubs.

A. Membre Actif

b) compléter par / « d'une Rotarienne »

Nouveau libellé: b) la compagne d'un Rotarien / d'une Rotarienne

Motivation: *Eliminer toute discrimination de sexes*

2. EXTENSION DES REGLES D'ADHESION

Proposition 21

Proposée par le Club IW Atherstone, District 6, GB & I
Appuyée par le Club IW Coventry, District 6, GB & I

Page 4

C Membre d'Honneur

Avant-dernier paragraphe: Supprimer la phrase « Cette catégorie de membres ne peut en aucun moment être supérieure à 4 »

Motivation:

- 1) *Pour beaucoup de Clubs vieillissants, cette catégorie est une bouée de sauvetage et représente souvent la seule source pour trouver de nouveaux membres.*
- 2) *Une personne de cette catégorie est connue et reconnue dans le Club depuis au moins 2 ans.*
- 3) *Aucune autre catégorie impose ce genre restriction.*
- 4) *La sécurité est garantie, étant donné que la majorité des membres du Club doit approuver l'acceptation de cette catégorie de membres.*
- 5) *Il n'y a pas d'obligation pour un Club d'accueillir des membres tombant dans cette catégorie.*

Proposition 22

Proposée par le Club IW Mandel-Leie, District 62, Belgique-Luxembourg
Appuyée par le Club IW Wetteren, District 62, Belgique-Luxembourg

Page 4

4 Aux Clubs.

Page 4 : C Membres d'Honneur

Avant dernier paragraphe: Supprimer « être supérieure à 4 » remplacer par « dépasser 40 % des Membres Actifs ».

Motivation: *Il est décevant que 4 membres seulement peuvent devenir Membres Actifs et que les 4 autres doivent rester Membres d'Honneur jusqu'à ce qu'une place se libère. Cette manière de faire les empêche de participer activement à la vie du Club et de prendre une fonction au comité vu qu'ils n'ont pas de droit de vote.*

Proposition 23

Proposée par le District IW 69, France
Appuyée par le Club IW Pau, District 69, France

Page 2

4 Aux Clubs.

Page 4 : C Membres d'Honneur

1^{ère} ligne supprimer « jusqu'à 4 »

6^{ème} ligne supprimer « la majorité » remplacer par « qu'une majorité de 2/3 du Club »

8^{ème} ligne supprimer « à 4 » remplacer par « à 1/3 des membres ».

Motivation: Si un Club comptant 12 membres accorde après 2 ans à 4 Membres d'Honneur de devenir Membres Actifs, ceci représente une augmentation de 1/3 du nombre de membres. Cette proportion doit être la même pour tous les Clubs indépendamment de leur grandeur selon le principe „ « es mêmes droits pour tous ». Une proportion de 1/3 paraît équitable. Ceci étant une décision importante pour un Club, nous proposons l'approbation par une majorité de 2/3 au lieu de la majorité simple.

Proposition 24

Proposée par le Club IW Lunen-Werne, District 90, Allemagne
Appuyée par le District IW 90, Allemagne

Page 2

4 Aux Clubs.

Page 4 : C Membres d'Honneur

Supprimer : « Ces membres doivent être réélus chaque année » et « pour autant que la majorité du Clubs l'approuve »

Motivation: Le Club aura eu assez de temps de connaître la personne avant de lui proposer de devenir Membre d'Honneur. Une approbation supplémentaire est superflue et n'est, d'autre part, pas un signe d'amitié.

Remarque: Pour simplifier les choses, la Commission Internationale des Statuts a omis les phrases suivantes lors de l'impression des Statuts 2009: « Ces membres doivent être réélus chaque année : La durée consécutive est déterminé par l'Organe Directeur National ».

Selon procès-verbal de la réunion du Board en Octobre 2009, ces phrases ont été revalidées.

Proposition 25

Proposée par le Club IW Brixham, District 17, GB & I
Appuyée par le Club IW Dartmouth, District 17, GB & I

Page 2

4 Aux Clubs.

Page 4 : C Membres d'Honneur

Supprimer « 2 ans » remplacer par « 1 an »

Motivation: Une année est suffisante pour juger la valeur d'un Membre d'Honneur et pour ces derniers de savoir s'ils veulent devenir Membres Actifs.

Proposition 26

Proposée par le Club IW Torino Europea, District 204, Italie
Appuyée par le Club IW Peruwez-Pays des Vernes, District 62, Belgique

Page 2

4 Aux Clubs.

Page 4 : C Membres d'Honneur

Supprimer texte C. actuel.

Remplacer par:

C Membres d'Honneur

Des Clubs peuvent inviter des membres auxquels ils désirent rendre hommages en les nommant Membres d'Honneur. Le nombre de ces membres est décidé par le Club. Les Membres d'Honneur ne peuvent exercer une fonction et n'ont pas le droit de vote, Les membres de cette catégorie doivent être réélus annuellement.

Motivation: Il est juste de laisser à chaque Clubs la décision selon ses possibilités et ses nécessités. Le Club doit également avoir la liberté de décider combien de Membres d'Honneur il désire accepter.

Proposition 27

Proposée par le Club IW Monza, District 204, Italie

Appuyée par le Club IW Merate Vimercate Brianza, District 204, Italie

Page 2

4 Aux Clubs.

Page 4 : C Membres d'Honneur

Supprimer la première phrase: « Les Clubs peuvent inviter jusqu'à 4 membres à qui ils désirent rendre hommage en les nommant Membres d'Honneur ».

Remplacer par: « Chaque Club peut inviter des femmes qualifiés à devenir Membres d'Honneur ».

Ligne 7 (ligne 10 en français) supprimer la phrase « Cette catégorie de membres ne peut à aucun moment être supérieur à 4 ».

Motivation: Des Membres d'Honneur sont choisis pour enrichir le Club par leur engagement et leur qualification professionnelle. Leur « rotation » est importante pour la vivacité du Club et il doit appartenir au Club de décider de ses besoins.

Proposition 28

Proposée par le District Inner Wheel 69, France

Appuyée par le Club IW Royan, District 69, France

Page 2

4 Aux Clubs.

Page 3 : A Membre Actif

Après e) insérer nouveau point f) :

« Une femme qui est bénévole dans une autre organisation humanitaire non gouvernementale (ONG) ; cette catégorie de membre doit être acceptée par la majorité de 2/3 des Membres Actifs du Club ».

Motivation: Il est important d'augmenter l'effectif de notre organisation. Ces dernières années nous avons perdu plus de 5000 membres. Nous connaissons beaucoup de femmes qui ont le sens du « service », qui partagent nos objectifs et qui vouent leur temps à des devoirs humanitaires dans leurs pays et à l'étranger. Leur expérience et leurs connaissances ne peuvent être que bénéfiques pour un Club et les membres du Club peuvent leur apporter amitié et solidarité. Les Clubs devraient avoir la possibilité et la liberté d'inviter de telles femmes à devenir membres d'Inner Wheel

Proposition 29

Proposée par le Club IW Pune, District 313, Inde

Appuyée par le District IW 313, Inde

Page 2

4 Aux Clubs.

Page 3 : A Membre Actif

Supprimer d)

Remplacer par - sous a): après « ancienne Inner Wheel » : « Membre Rotaract / ancien membre Rotaract »

Motivation Toutes les femmes qui ont ou qui avaient un lien parental avec Rotary, Inner Wheel ou Rotaract doivent être incluses.

Proposition 30

Proposée par le Club IW Chandrapur, District 303, Inde
Appuyée par Mme Nutan Kakkad Gouverneur du District 303, Inde

Page 2

4 Aux Clubs.

Page 3 : A Membre Actif

e) Une femme qui a participé à un programme du Rotary et qui a été invitée par personnellement à rejoindre Inner Wheel.

Ajouter come f): un ancien membre Interact.

Motivation : En ajoutant cette phrase, l'adhésion à Inner Wheel peut être étendue à beaucoup d'autres catégories.

- 1) *Des femmes qui ont participé à une activité dans un Club Interact de Rotary ont de solides connaissances de l'organisation et de ses buts.*
- 2) *International Inner Wheel a donné la possibilité aux anciens membres de Rotaract de devenir membres de Inner Wheel vu que Rotaract est une activité de Rotary. Dès lors, il nous faut en faire de même avec leurs partenaires.*
- 3) *Selon la nouvelle réglementation, Inner Wheel donnerait la possibilité de devenir Membre Actif à une femme Qui a participé à un programme d'échange financé par Rotary.*

3. MODIFICATION DES EGLES POUR L'ORGANE DIRECTEUR INTENATIONAL

Proposition 31

Proposée par le Club IW Bangalore, District 319, Inde
Appuyée par le Club IW Bangalore South, District 319, Inde

Page 6

ORGANE DIRECTEUR INTERNATIONAL

2. l'Organe Directeur International sera élu comme suit:

A Officers

a) Présidente – Vote:

Actuellement: « Par correspondance, chaque Club ayant droit à 1 voix ».

Compléter avec : « Des Clubs avec plus de 100 membres auront droit à 1 voix supplémentaire et 1 autre voix supplémentaire s'ils ont plus de 150 membres ».

b) Vice Présidente – Vote :

Actuellement: « Par correspondance, chaque Club ayant droit à 1 voix ».

Compléter avec : « Des Clubs avec plus de 100 membres auront droit à 1 voix supplémentaire et 1 autre voix supplémentaire s'ils ont plus de 150 membres ».

c) Trésorière – Vote :

Actuellement: « Par correspondance, chaque Club ayant droit à 1 voix ».

Compléter avec : « Des Clubs avec plus de 100 membres auront droit à 1 voix supplémentaire et 1 autre voix supplémentaire s'ils ont plus de 150 membres ».

Page 11

Editrice - Vote

Actuellement: « Par correspondance, chaque Club ayant droit à 1 voix ».

Compléter avec : « Des Clubs avec plus de 100 membres auront droit à 1 voix supplémentaire et 1 autre voix supplémentaire s'ils ont plus de 150 membres ».

IIW Convention

4.

Actuellement au 1er paragraphe: « Chaque Club, chaque Comité de District et chaque Organe Directeur National a le droit d'envoyer une Déléguée Votante et de nommer une suppléante en cas de vacance ».

Compléter avec : « Des Clubs avec plus de 100 membres auront droit à 1 Déléguée Votante supplémentaire (ou une voix supplémentaire en cas de vote par procuration / proxy vote) et 1 autre Déléguée Votante supplémentaire (ou une autre voix supplémentaire en cas de vote par procuration / proxy vote) s'ils ont plus de 150 membres ».

Motivation: Assurer une représentation adéquate aux Conventions IIW proportionnellement au nombre de membres du Club..

Proposition 32

**Proposée par le Club IW Tafelberg Afrique du Sud
Appuyée par le District Inner Wheel Distrikt 935 Afrique du Sud**

Page 6

2. L'Organe Directeur International sera élu comme suit:

B. Board Directors

Supprimer le paragraphe commençant par « Les pays de moins de 1000 membres ... » jusqu'à « ... un intervalle d'une année ».

Motivation: Aujourd'hui il est déjà assez difficile pour une candidate qualifiée et motivée d'un petit pays d'avoir la chance d'être élue au Board vu que les conditions actuelles favorisent les grands pays..

Le paragraphe que nous désirons voir supprimé représente une barrière supplémentaire par la condition « un intervalle d'une année ». Cette condition désavantage automatiquement et d'une manière peu cavalière une nommée d'un petit pays.

Les membres de l'Organe Directeur International ne représentent pas les intérêts de leur propres pays mais ceux de International Inner Wheel dans sa totalité. Les nommées de tous les pays membres de IIW devraient dès lors avoir le droit et la possibilité d'être élue au Board. Le pays d'origine d'une nommée ne doit pas être préférentiel en faveur d'un autre pays ou d'un autre groupe de pays.

Proposition 33

**Proposée par le Club IW Pune, District 313 Inde
Appuyée par le District 313 Inde**

Page 10

4. Le résultat

Insérer après 4.

5. En cas de décès ou en cas d'invalidité ou de disqualification d'une candidate / nommée durant l'élection des Board Directors, l'élection doit se dérouler selon et dans les délais fixés. La nommée suivante obtenant le plus grand nombre de voix sera déclarée élue en remplacement de la candidate/nommée décédée, invalide ou disqualifiée.

→ suite à l'insertion de ce nouveau point, le point 5 devient point 6.

Motivation: Relancer toute la procédure d'élection internationale est coûteux, difficile et demande beaucoup de temps. De plus, il n'est pas équitable vis-à-vis d'une candidate élue au Board au premier tour, de devoir subir un 2ème tour. Afin d'éviter de tels inconvénients autant financiers qu'émotionnels, les Statuts doivent contenir des règles claires à ce sujet.

4. FINANCES

Proposition 34

Proposée par le Club IW Club Kempten Oberstdorf Allemagne
Appuyée par le District Inner Wheel 88 Allemagne

Pages 11/12

Finances

1. Réserves financières et Cotisations

Insérer après la ligne 7 (ligne 10 Statuts français): « La cotisation ne peut être augmentée que si les réserves de IIW sur les différents comptes ne dépassent pas les cotisations annuelles de la totalité des membres dans le monde ».

Motivation: Actuellement IIW détient un montant de presque 3 années de cotisations sur ses comptes (980.000 £ en 2009) comme réserves générales. Par conséquence, les intérêts sur capitaux sont soumis à impôt auprès de l'autorité de taxation britannique, et, en même temps, la Livre britannique peut perdre en valeur vis-à-vis de l'Euro ; cette perte de change a coûté à IIW en 2008 75 % de la totalité des cotisations mondiales.

Proposition 35

Proposée par le Club IW Kempten Oberstdorf Allemagne
Appuyé par le District 88 Allemagne

Pages 11/12

Finances

3. Vérification des comptes + Transfert de fonds

Ajouter un nouveau paragraphe :

« Les comptes annuels de IIW doivent contenir un listage détaillé des recettes et des dépenses. Les comptes devront également montrer clairement que les dons reçus des Clubs IW pour les projets sociaux internationaux ne sont pas gardés sur les comptes IIW mais ont été transférés sur les comptes des différents bénéficiaires.

Motivation: L'accumulation des dons – par exemple pour UNICEF (2008 10 % des liquidités de IIW) provoque l'imposition des intérêts. Un transfert immédiat ou un versement direct par les Clubs sur les comptes des bénéficiaires permet à ces derniers de tirer profits de ces intérêts soumis à impôt.

5. REPRESENTANTE NATIONALE

Proposition 36

Proposée par le Club IW Cairo, Distrikt 95, Egypte & Jordanie
Appuyé par le District Inner Wheel 95, Egypte & Jordanie

Page 13

Représentantes nationales

A la page 14, ajouter après le dernier paragraphe un nouveau titre et un nouveau paragraphe:

« **Devoirs de la Représentante Nationale** »

La Représentante Nationale est le lien entre le District et l'Organe Directeur International. Elle reçoit et diffuse toutes les informations.

Il est indispensable que la Représentante Nationale maîtrise parfaitement la langue anglaise.

Dans un pays sans Organe Directeur National, et si la Représentante Nationale n'est pas un membre élu du Comité de District, Elle ne s'immisce pas dans les affaires de District.

Motivation: Les Statuts de IIW ne mentionnent nulle part les devoirs de la Représentante Nationale, tandis que toutes les autres fonctions sont clairement décrites. Bien que la Représentante Nationale reçoive sur papier ses « Devoirs et Responsabilités », ça reste une affaire privée inaccessible aux membres ordinaires qui eux devraient également connaître autant les devoirs que les limites de la Représentante Nationale. Etant donné que d'excellentes connaissances de l'anglais sont une condition pour accéder à cette fonction, il est normal que les devoirs et responsabilités de la Représentante Nationale figurent dans les Statuts.

Proposition 37

Proposée par le Club IW Torino Nord Ovest, District 204, Italie
Appuyée par le Club IW Varese e Verbano, District 204, Italie

Page 13

Conditions d'éligibilité

2. Pour les pays ayant un Organe Directeur National

Précédant « Gouverneur de District » insérer « Doit être ou avoir été Représentante Nationale Suppléante »

Le nouveau texte se lit alors comme suit :

« Doit être ou avoir été Représentante Nationale Suppléante, Past Gouverneur de District, Vice Gouverneur, Secrétaire ou Trésorière où ce sont des fonctions nommées ou élues, et doit également avoir été membre d'un Organe Directeur National durant au moins une année au moment de sa nomination ».

Motivation: L'année ou les deux années comme Représentante Nationale Suppléante constituent le temps d'introduction à la fonction de Représentante Nationale, et il est connu et reconnu que ceci est un premier pas vers une carrière internationale.

Proposition 38

Proposée par le Club IW Torino Europea, District 204, Italie
Appuyé par l'Organe Directeur National Belgique & Luxembourg

Page 7

L'Organe Directeur International.

2. L'Organe Directeur International sera élu comme suit:

B Board Directors

Conditions d'éligibilité

Supprimer dans la première ligne « Représentante Nationale ou »

Ajouter « ou une Past Présidente d'un Organe Directeur National »

Le nouveau texte se lit alors comme suit :

« Il faut être une Past Représentante Nationale ou une Past Présidente d'un Organe Directeur National pour être candidate à l'élection comme Board Director de IIW. Aucune Past Présidente de IIW ne devra être présentée comme candidate au poste de Board Director ».

Motivation: Selon les Statuts une Présidente d'un Organe Directeur National est éligible à la fonction de Vice Présidente et Présidente de IIW (page 6 a et b Conditions d'éligibilité) ; il serait donc logique d'accepter la candidature d'une Past Présidente d'un Organe Directeur National pour le poste de Board Director. La Représentante Nationale doit également être une „Past“ vu qu'elle ne peut pas remplir deux fonctions à la fois.

6. IIW CONVENTION

Proposition 39

Proposée par l'Organe Directeur National, Australie
Appuyée par le District Inner Wheel A53, Australie

Page 17

Modification des Statuts

Première partie, dernier paragraphe « **Toutes les propositions visant à modifier les Statuts doivent parvenir au Siège de IIW au moins 18 mois avant la Convention** »

Supprimer 18, remplacer par 20.

Le nouveau texte se lit alors comme suit :

« Toutes les propositions visant à modifier les Statuts doivent parvenir au Siège de IIW au moins 20 mois avant la Convention ».

Première partie, deuxième paragraphe « **Les Amendements à ces propositions doivent parvenir au Siège de IIW au moins 6 mois avant la Convention** »

Supprimer 6, remplacer par 8.

Le nouveau texte se lit alors comme suit :

« Les Amendements à ces propositions doivent parvenir au Siège de IIW au moins 8 mois avant la Convention »

Motivation: Si les propositions arrivent au Siège 18 mois avant la Convention, il n'y a pas assez de temps pour les discuter, de les imprimer et les envoyer aux Clubs afin que ces derniers aient le temps de les discuter. Il faut également tenir compte qu'il existe des Clubs dans l'hémisphère nord et dans l'hémisphère sud et dont les périodes de vacances sont différentes. La présente modification donnerait à tous les Clubs la possibilité de discuter les propositions et de décider s'ils veulent soumettre des Amendements.

6 mois avant la Convention IIW ne sont pas suffisants pour imprimer les documents de vote, de les distribuer dans le monde entier et d'en discuter. Une période de 8 mois donnerait assez de temps à tous les Clubs de réfléchir sur les modifications proposées, de compléter les instructions de votes pour les Déléguées Votantes et de faire les arrangements pour leur déplacement au lieu de la Convention.

Proposition 40

Proposée par le Club IW Manchester, District 5, GB & I
Appuyée par le Club IW Bideford, District 17, GB & I

Page 16

Règlement Général

2. Seules les Déléguées Votantes participent aux travaux.

A modifier comme suit : « Seules les Déléguées Votantes participent aux travaux, à l'exception de la présentation d'une proposition. Une Déléguée Votante peut nommer un membre qui présente la proposition et répond en son nom. Aucun autre droit ou responsabilité ne peut être délégué.

Motivation: Il n'est pas donné à tout le monde de s'exprimer devant une grande assemblée. La présente proposition assure la meilleure présentation d'une proposition et d'un Amendement.

Proposition 41

Proposée par le Club IW Blenheim, District NZ297, Nouvelle Zélande
Appuyé par le Club IW Parahaki of Whangarei, District NZ297, Nouvelle Zélande

Que lors de l'édition des Statuts, les passages suivants concernant les votes par procuration (proxy) soient supprimés.

Page 14

CONVENTION

4.

Page 15

Points 3, 4, 5

Supprimer depuis « Si elles ne sont pas présentes » jusqu'à : « détenir plus de 70 mandats ».

Le nouveau texte se lit alors comme suit:

4. « Chaque Club, chaque Comité de District et chaque Organe Directeur National a le droit d'envoyer une Déléguée Votante et de nommer une suppléante en cas de vacance. Chaque Membre du Comité Exécutif International (Officer), chaque Board Director, la Présidente de la Commission Internationale des Statuts, chaque Représentante Nationale et chaque Past Présidente de IIW peut être Déléguée Votante. Tout membre de IIW peut assister aux séances de travail comme observateur mais seules les Déléguées Votantes pourront participer aux travaux ».

Page 14

CONVENTION

Page 15

5. Vote

Supprimer : « ... ou par procuration ».

Le nouveau texte se lit alors comme suit :

5. « Chaque proposition au vote pour modifier les Statuts doit être adoptée à la majorité des 2/3 des Membres votant en personne. Toutes les autres propositions sont adoptées à la majorité simple ».

Page 15

REGLEMENT GENERAL

Page 16

Point 6

Supprimer : « ou par leurs mandataires dûment désignées ».

Le nouveau texte se lit alors comme suit :

6. « Chaque proposition doit être présentée par le Club, le District ou l'Organe Directeur National qui la soumet ».

Page 15

REGLEMENT GENERAL

Page 16

Point 11

Supprimer : « ... sauf si elle agit en tant que mandataire ».

Le nouveau texte se lit alors comme suit :

11. « Aucune Déléguée Votante ne peut présenter ou soutenir plus d'un Amendement à chaque proposition ».

Motivation: Les Déléguées Votantes absentes n'ont pas suivi les débats et ne connaissent donc pas les raisons invoquées pour ou contre une proposition. Ils ne connaissent pas non plus les recommandations de l'Organe Directeur International durant les discussions à la Convention. Par manque de ces informations, il en résulte un vote inapproprié qui peut freiner le développement ou qui peut nuire à la bonne marche de IIW.

Une Convention IIW réunit un grand nombre de Déléguées intelligentes qui ont pour mandat de prendre des décisions importantes et bien fondées. Beaucoup de Déléguées sont forcées de voter contre leur propres convictions parce qu'elles détiennent des votes par procuration de membres qui ne disposent pas de toutes les informations au moment où ils ont donné procuration. Ceci sape l'autorité de la Déléguée Votante et mène à de mauvaises décisions.

PARTIE 2: PROPOSITIONS CONCERNANT LES PAGES 17 – 30 DES STATUTS IIW

7. REGLES DES DISTRICT SANS ORGANE DIRECTEUR NATIONAL

Proposition 42

**Proposée par le District IW 85, Allemagne
Appuyée par le District IW 86, Allemagne**

Page 25

3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Gouverneur

« Doit avoir siégé au Comité Exécutif de District pendant au moins 1 an au moment de sa nomination et doit également avoir été membre du Bureau d'un Club ».

Supprimer : « Exécutif »

Supprimer : « 1 an » remplacer par « 2 ans »

Vice Gouverneur :

« Doit avoir siégé au Comité Exécutif de District pendant au moins 1 an au moment de sa nomination et doit également avoir été membre du Bureau d'un Club ».

Supprimer : « Exécutif »

Supprimer : « 1 an » remplacer par « 2 ans ».

Motivation: Le manque de membres de comités remplissant les conditions d'éligibilité est évident. La présente proposition permettrait aux membres de Comités de Clubs et qui ont siégé durant 2 ans au comité de District de prendre la fonction de Gouverneur ou Vice Gouverneur de District.

MOTIONS GENERALES

Proposée et appuyée par l'Organe Directeur International
Suite aux travaux de la „Commission de révision des Statuts IIW“, des modifications importantes sont présentées à la Convention IIW pour approbation par les Membres.

Des modifications de moindre importance et des renvois nécessaires pour simplifier les Statuts IIW seront présentées à l'Organe Directeur International pour approbation.

Motivation: Un grand nombre de contradictions et d'irrégularités ont été constatées dans les Statuts IIW actuels. Pour y remédier, une « Commission de révision » a été nommée pour examiner et corriger ces irrégularités et d'essayer de simplifier les Statuts.

C'est un travail de longue haleine; le fait de devoir présenter chaque petite modification prendrait trop de temps lors d'une Convention IIW. Pour cette raison nous vous demandons d'accepter les décisions de ladite Commission comme proposées.

Motion Générale

Proposée par le Club IW Amwell, District 26, GB & I
Appuyée par le District 26, GB & I

Que les Clubs IW du monde entier observent la Journée Internationale pour la Paix chaque 21 septembre d'une façon qui leur semble appropriée.

Motivation: Les Nations Unies ont décrété le 21 septembre de chaque année comme Journée Internationale de la Paix. Le fait de respecter et d'honorer cette journée donnerait à ceux qui vivent dans des conditions dignes une occasion idéale de promouvoir la paix et de célébrer les joies de vivre en paix.

Motion Générale

Proposée par le Club IW Rodez, District 70, France
Appuyée par le Club IW Lannemezan, District 70, France

IIW encourage les Clubs, Districts et Représentantes Nationales de collaborer avec des Organisations Non Gouvernementales qui poursuivent les mêmes objectifs que IIW pour autant que la liberté d'action et de décision soit garantie et pour autant que l'aide apportée soit acceptée, tout particulièrement en ce qui concerne la communication mutuelle.

Motivation: De nombreuses Organisations Non Gouvernementales poursuivent des programmes d'aide qui correspondent à nos idéaux. Une fusion de nos moyens par la coopération serait plus efficace et permettrait d'atteindre des buts plus importants.

La participation de IIW à des projets importants à tous les niveaux (national et international) permettrait d'améliorer la réputation de l'engagement de notre organisation.

